



## MANIFESTE DU COLLEGE DES CHAMBRES DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE LA GRANDE REGION

**- Pour plus de convergence en faveur d'une coopération économique transfrontalière inclusive et durable pour les entreprises de l'espace économique de la Grande Région -**

*Depuis le début de la construction européenne, les territoires transfrontaliers ont toujours constitué des laboratoires d'initiatives performants servant de bonnes pratiques à l'UE. Pratiquant au quotidien des coopérations à des échelles multiples et à des degrés d'intensité variables, la Grande Région représente un territoire transfrontalier naturel et un espace économique modèle d'intégration européenne.*

*Dans un climat économique des plus instables et incertains, les défis et les enjeux auxquels les entreprises, et en particulier les PME, doivent faire face sont énormes. Dans ce contexte, la richesse croisée des expertises et savoir-faire, les synergies d'action entre les différents acteurs transfrontaliers et les nombreuses actions concrètes et bonnes pratiques en découlant, constituent des atouts de développement économique territorial importants.*

*Une stratégie de collaboration transfrontalière intelligente, alimentée d'échanges et de partages de compétences et de complémentarités d'action mutuelles entre nos territoires, permettra à l'espace économique de la Grande région d'aller concrètement de l'avant. Ce seront des approches concertées capables de dégager ensemble des politiques d'action coordonnées et des collaborations renforcées qui permettront de créer ensemble de la valeur sur des secteurs et filières d'intérêt commun ainsi que de maintenir le cap vers les transitions digitale, durable et énergétique amorcées.*

### 1. COOPERATION TRANSFRONTALIERE : Pour de nouvelles pistes de collaboration transfrontalières plus ambitieuses en termes de coordination des politiques économiques

La coopération transfrontalière est essentielle pour faciliter les échanges commerciaux, la mobilité des travailleurs et la mise en place de projets transfrontaliers concrets. Cela nécessite une coordination politique, une convergence réglementaire et des mécanismes de coopération renforcés.

Malgré les efforts de coopération existants, il reste des défis à surmonter en termes de coordination des politiques économiques et des réglementations entre les différents versants de la Grande Région. Pour stimuler la croissance économique, renforcer la compétitivité entrepreneuriale et accélérer la création d'emplois durables, ceci nécessite une approche holistique, où les acteurs politiques, publics et privés travaillent de manière intelligente ensemble pour atteindre des objectifs d'intérêts communs.

Ceci pourra se faire à travers la mise en place de stratégies de long terme reposant notamment sur la mise en œuvre de projets transfrontaliers importants qui permettront une amélioration considérable au niveau des besoins d'aménagement du territoire qui se font ressentir au quotidien. Il faudra investir dans le transfrontalier en travaillant sur plusieurs leviers en même temps, comme p.ex. la formation, l'innovation, la R&D, la mobilité, la simplification administrative, etc... ce qui permettra de donner lieu à de nouvelles perspectives de développement socio-économique.

En d'autres termes, il s'agira d'assurer un développement politique et économique partagé en tablant sur la complémentarité des différents territoires pour développer un paysage territorial compétitif équilibré.

### 2. DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL : Pour une simplification administrative et une harmonisation des réglementations plus soutenues

La Grande Région est aujourd'hui encore trop confrontée à des barrières et formalités administratives trop nombreuses auxquelles les entreprises doivent faire face pour travailler d'un côté ou de l'autre de la frontière, sans compter les différences réglementaires entre régions. Ces éléments constituent un frein certain à l'implantation des entreprises et leur activité au sein de cet espace économique.

Les entreprises ont besoin de fluidité maximale dans les actions, les flux et les échanges au niveau du territoire de la Grande Région, ce qui appelle à l'identification et à la levée d'obstacles discriminants ou relevant de lourdeurs administratives trop importantes. Les différences réglementaires entre les pays constituent des obstacles pesant sur la coopération économique transfrontalière. Dès lors, il est important de promouvoir une harmonisation des règles dans des domaines tels que la fiscalité, le droit du travail, la protection des consommateurs, la réduction des formalités etc.

Une simplification des procédures administratives pourra contribuer à faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers et encourager encore davantage les entreprises à développer leurs activités entrepreneuriales de part et d'autre des frontières.

A titre d'exemple, le cadre législatif relatif au détachement des travailleurs dans la Grande Région continue à pousser les entreprises, et en particulier celles de petit et de moyenne taille, à réduire leurs activités sur les marchés voisins. La réglementation en vigueur ne convient pas à la multitude de petits passages frontaliers au quotidien, cette dernière se basant plutôt sur de plus gros contrats. Étant donné que les responsabilités sont réglementées au niveau national, un allègement administratif pourrait être obtenu par le biais d'arrangements ou d'exemptions transfrontaliers.

### **3. ATTRACTIVITE ECONOMIQUE :**

L'aménagement du territoire transfrontalier est un processus complexe qui se déploie sur le long terme et qui implique la consultation entre de nombreuses parties et niveaux institutionnels. La coordination à l'échelle de la politique d'aménagement territoriale revêt une importance stratégique majeure plaidant pour un renforcement de la coopération transfrontalière entre l'ensemble des cinq versants et s'appuyant sur la mise en place de stratégies de développement territorial communes et l'exploration de pistes d'expérimentation et des projets pilotes.

#### **3.a.) Pour un renforcement de la coopération transfrontalière favorisant un co-développement territorial cohérent**

La mise en œuvre des politiques capables d'agir à une échelle transnationale passent par le développement de politiques d'aménagement du territoire transfrontalières. S'échanger et s'entendre entre régions sur des priorités et des projets d'infrastructures d'intérêt commun amène à explorer des voies de co-développement territoriales. Une telle approche pourrait p.ex. être retenue pour identifier certaines infrastructures publiques d'intérêt commun, parfois sous-développées dans les communes situées à proximité des frontières, indispensables au maintien de l'attractivité résidentielle de ces territoires. Un tel processus permettrait également de tendre vers une organisation transfrontalière plus concertée des équipements publics.

#### **3.b.) Pour un renforcement de la coopération territoriale pour la création de zones d'activités transfrontalières à proximité des frontières**

Les zones d'attractivité économique en Grande Région jouent un rôle majeur dans l'activité économique et pour attirer des investissements, des entreprises et des talents.

Ces zones d'activités pourraient regrouper différentes activités telles que des espaces de télétravail, des zones d'activités économiques industrielles et artisanales, des activités de recherche ou encore des infrastructures / plateformes / centres logistiques. Au niveau de leur fonctionnement, elles pourraient s'appuyer sur différentes formes et modalités de coopération, comme p.ex. la création de zones dotées d'un statut juridique particulier avec un cadre réglementaire spécial (droit du travail, normes fiscales, etc.) qui pourrait être adapté pour des territoires et projets délimités sur base d'accords / de conventions bilatérales d'État à État.

Alternativement, la coopération pour de telles zones pourrait aussi se faire en favorisant des modèles d'entreprises transfrontalières visant le développement d'activités d'entreprises sur deux pays voisins, où des efforts de promotion communs de tels modèles seraient envisageables.

### **4. PENURIE DES TALENTS : Pour l'adoption d'une approche commune tenant compte des besoins du marché du travail transfrontalier**

Dans la Grande Région, la pénurie de la main d'œuvre est un fait impactant considérablement les entreprises au niveau de l'ensemble des 5 régions. La demande croissante de talents dans différents secteurs parallèlement à une pénurie de compétences disponibles localement, crée une concurrence entre les territoires pour attirer des talents qualifiés.

Les différents territoires régionaux ont des niveaux d'attractivité variables en termes de qualité de vie, d'opportunités d'emploi, de salaires, de systèmes éducatifs et de services sociaux, présentant ainsi des avantages compétitifs entre versants. Les travailleurs qualifiés peuvent être attirés par des opportunités d'emploi dans des pays voisins offrant des conditions plus favorables, comme des salaires plus élevés, des avantages sociaux attrayants ou des perspectives de carrière plus prometteuses. Cela crée une concurrence entre les régions pour attirer et retenir ces talents. En plus, l'implantation de nouvelles entreprises peut entraîner une demande accrue de talents qualifiés, intensifiant ainsi la concurrence entre les régions pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés.

Pour faire face à ces enjeux, il est crucial de promouvoir des initiatives de collaboration transfrontalière renforcée entre les 5 régions. Face à une mutation démographique préoccupante des marchés du travail marquée par une baisse potentielle de la population active et d'un vieillissement tendanciel, le Collège des CCIGR appelle les Exécutifs du Sommet de la Grande Région à chercher des solutions innovantes et osées face à cette pénurie persistante en main d'œuvre qualifiée aggravée par le recul de la population active qui comporte un risque réel pour l'économie de la Grande Région dans son ensemble.

## 5. MOBILITE TRANSFRONTALIERE – Pour un recours au co-financement d'infrastructures de mobilité stratégiques

La situation du trafic routier entre la région de Trèves et le Luxembourg se caractérise par un flux intense de navetteurs transfrontaliers et un volume de trafic élevé. Les liaisons entre les deux régions sont bien développées, notamment via l'autoroute A1 qui relie Trèves à la capitale luxembourgeoise. Néanmoins, des embouteillages et des retards peuvent se produire aux heures de pointe. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la fluidité du trafic, comme la mise en place d'initiatives de covoiturage et la promotion des transports en commun. Le trafic routier entre Trèves et Luxembourg reste un défi, car des chantiers de longue durée vont prochainement aggraver la situation.

Accélérer l'aménagement des écluses sur la Moselle entre Coblenze et Trèves : Les écluses à chambre unique, qui ont plus de 60 ans, sont vieilles et sujettes à des pannes. Il est prévu de construire à côté des secondes chambres qui répondent aux normes actuelles. L'aménagement a commencé, mais il avance beaucoup trop lentement. Le BMDV repousse constamment la date d'achèvement ou ne donne plus de date. De plus, des capacités sont régulièrement retirées temporairement. Ce projet important pour le tournant de la mobilité profite à toutes les sous-régions et est décisif pour le changement structurel de l'industrie régionale.

Maintenir et développer les liaisons de l'ICE/TGV Francfort-Paris via Sarrebruck et Kaiserslautern afin d'améliorer le raccordement interrégional de la Grande Région : Ce thème fait actuellement l'objet d'un regain d'attention dans le contexte de procédures d'examen visant à prolonger la relation jusqu'à Berlin. Des mesures d'accélération sont nécessaires sur la ligne entre Mannheim et Baudrecourt/Lorraine afin de rester compétitif à long terme par rapport à la branche sud via Strasbourg.

Compte tenu des goulots d'étranglement qui se font ressentir et des projections économiques et démographiques inquiétantes pour les décennies à venir, le volet « mobilité » constitue un projet touchant l'ensemble du territoire grand-régional et pour lequel il faut chercher à s'entendre sur des priorités et des projets d'infrastructures de mobilité d'intérêt général. Le Collège des CCIGR soutient la recommandation (#5 – page 66) de l'[Avis du CES Luxembourg](#), qui préconise pour des infrastructures de mobilité stratégiques le recours aux cofinancements communs d'infrastructures via des conventions avec les États, les Régions et entités fédérées voisines avec des participations financières à des investissements équivalents entre les différentes les autorités publiques grand-régionales. La mise en place de plusieurs sociétés d'exploitation de transport communes aux autorités frontalières concernées, permettrait d'atteindre une avancée majeure dans le soutien à l'intégration des politiques de transport de la Grande Région.

## 6. APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER : Pour valorisation à l'échelle grand-régional et un renforcement des collaborations transfrontalières

Dans le contexte de la mobilité des travailleurs, l'apprentissage transfrontalier a su s'établir au cours des années comme un des piliers de la coopération grande-régionale, tout en sachant que son articulation sur le terrain s'inscrit nécessairement dans des accords de coopération bilatéraux entre différentes entités territoriales composant la Grande-Région<sup>1</sup>. Compte tenu de la pénurie persistante en main d'œuvre qualifiée (cf. point 4), l'apprentissage

<sup>1</sup> Il y a lieu de citer ici :

- Accord cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région signé le 4 décembre 2014,
- la déclaration d'intention entre le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg et le gouvernement de la République française sur une expérimentation de coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle par apprentissage du 26 mai 2015,
- Rahmenvereinbarung über die Grenzüberschreitende Lehrlingsausbildung zwischen der Handwerkerkammer Luxemburg und der Handwerkerkammer Trier du 30 mars 2016,
- Protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'expérimentation de coopération transfrontalière dans le domaine de l'apprentissage entre le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg et la Région Grand Est du 3 juillet 2017,

transfrontalier constitue un élément important qu'il y a lieu de soutenir et de développer à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de valoriser l'apprentissage transfrontalier, un fort engagement politique partagé ainsi que des efforts de communication communs au niveau des différents partenaires sont nécessaires<sup>2</sup>.

En référence à l'[Avis du CES Luxembourg](#), il convient de souligner d'emblée que la formation transfrontalière complète de façon utile l'offre de formation sur le marché dans la mesure où ce dispositif permet de proposer des apprentissages pour lesquels une « version nationale / régionale » serait difficilement réalisable, voire inconcevable faute de contingents de candidats suffisants. Les offres existantes dans les pays limitrophes peuvent ici représenter des bonnes pratiques et favoriser aussi l'émergence d'une véritable stratégie des « apprentissages transfrontalières Grande Région » comme évoqué par l'Avis du CES.

Le Collège des CCIGR plaide pour un cadre légal plus souple pour ouvrir la formation duale à tous les niveaux d'enseignement et de tirer profit des expériences acquises dans l'apprentissage transfrontalier et de son acceptation parmi les entreprises pour renforcer les collaborations entre les différents territoires de la Grande Région. A ce niveau le projet INTERREG [Bridge](#) est à considérer comme « best practice » pouvant servir d'inspiration au développement de l'apprentissage transfrontalier.

## 7. FORMATION PROFESSIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE : Pour un développement de la formation professionnelle à l'échelle de la Grande Région

Confrontés à des défis et des enjeux communs impactant considérablement le tissu entrepreneurial transfrontalier, il y a pour les différents territoires de la Grande Région un intérêt manifeste à renforcer la collaboration transfrontalière au niveau de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le Collège des CCIGR plaide pour un renforcement de la coopération transfrontalière tant à une échelle politique qu'au niveau de l'offre, représentant un levier stratégique d'intérêt commun. Une coopération transfrontalière renforcée facilitera le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement de différents pays, ce qui pourra contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement, l'innovation pédagogique et le développement de programmes de formation adaptés aux besoins de l'espace économique transfrontalier.

### 7.a.) Mise en œuvre de plus de synergies et de complémentarités d'action

Le développement de la formation professionnelle transfrontalière doit se faire selon le principe de la complémentarité d'action et de la création de plus de synergies entre les différentes entités territoriales pour ainsi renforcer le développement d'une offre de formation cohérente et complémentaire au niveau des différents versants territoriaux, ceci tant au niveau de l'apprentissage qu'au niveau de la formation professionnelle continue.

Considérant la complexité, voire hétérogénéité des différents systèmes, il est important d'agir ensemble sur les facteurs qui freinent le développement de la formation transfrontalière. En référence à l'[Avis du CES Luxembourg](#), le Collège des CCIGR soutient la création d'une «**Taskforce Formation Transfrontalière**» pour favoriser le développement d'un cadre général partagé, d'une coordination améliorée des activités menées de part et d'autre des frontières et d'une gouvernance plus affirmée, ceci aussi pour atteindre à terme une politique plus intégrée de la formation transfrontalière sans pour autant s'engager dans un cadre trop rigide.

### 7.b.) Cartographie de l'offre de formation transfrontalière

Face à l'évolution rapide des compétences requises par les nouvelles technologies et les modèles d'affaires émergents, il est essentiel de développer des programmes de formation adaptés aux besoins de certains secteurs économiques comme p.ex. dans l'industrie, de favoriser la reconversion professionnelle, d'améliorer l'employabilité des travailleurs et de soutenir le développement des compétences par rapport aux besoins réelles du marché de la Grande Région.

Pour le Collège des CCIGR, l'élaboration d'une cartographie de l'offre de formation en Grande Région constitue un outil essentiel pour permettre :

---

• Vereinbarung zwischen dem Großherzogtum Luxemburg, der Chambre d'agriculture, der Chambre de commerce, der Chambre des métiers, der Chambres des salariés, einerseits, und dem Land Rheinland-Pfalz, der Regiondirektion Rheinland-Pfalz-Saarland der Bundesagentur für Arbeit, der Handwerkskammer Trier, der Industrie- und Handelskammer Trier, der Landwirtschaftskammer Rheinland-Pfalz, dem Deutschen Gewerkschaftsbund Rheinland-Pfalz, andererseits, du 12 mars 2018.

<sup>2</sup> Le Luxembourg p.ex. se heurte à un cadre réglementaire très restrictif en ce qui concerne la formation duale à une échelle nationale ce qui réduit aujourd'hui les possibilités de développer l'apprentissage dual à une échelle transfrontalière (notamment au niveau BTS, Bachelor et Master).

- a.) d'améliorer la visibilité de l'offre de formation à travers la centralisation et une meilleure visibilité de toute la panoplie des formations disponibles sur le territoire de la Grande Région ;
- b.) de faciliter l'orientation quant au choix de l'offre en fournissant une vue d'ensemble des domaines d'études et des spécialités proposées
- c.) de mettre plus clairement en évidence les complémentarités et les synergies d'action à œuvrer entre les différentes institutions et organismes de formation, une meilleure transparence de l'offre favorisant une plus grande ouverture à la création de programmes communs et à une plus grande mobilité des étudiants ;
- d.) d'avoir une vision globale des besoins en formation, ce qui sera propice à une planification stratégique et à un développement de politiques mieux en adéquation avec les besoins du marché du travail transfrontalier.

## 8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Pour un investissement dans des actions et projets concrets

Les CCI de la Grande Région sont impliquées dans des dossiers d'envergure à l'échelle de la Grande Région. Ces actions concrètes illustrent l'importance majeure qu'il y a pour l'espace économique grand-régional, à favoriser des relations fortes entre les acteurs économiques, ainsi qu'à mettre en place et à promouvoir des actions de développement économique qui ont un effet levier sur le développement économique de chacun des territoires qui la composent.

Citation de quelques exemples de projets transfrontaliers concrets :

- **La filière stratégique AUTOMOBILE GRANDE RÉGION** ( 2 000 entreprises, 450 000 emplois, 2 millions de véhicules produits par an) : la CCI Moselle a accueilli l'an dernier (juin 2022) l'événement **Tomorrow in Motion initié par la CCI Grand Est**, événement qui a permis à tous les acteurs de la filière en Grande Région - constructeurs et grands équipementiers - d'échanger sur les enjeux propres à la filière et à la mobilité électrique en particulier ;
- **L'EUROACCÉLÉRATEUR INDUSTRIEL** porté par le C2IME (Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Économique, Grand Est) qui permet de soutenir - et accélérer - des projets d'entreprises industrielles, implantées en Grande Région. À ce jour, et depuis sa mise en place en 2021, près de 30 projets ont été accélérés ;
- La poursuite du **META-CLUSTER GREATER GREEN** lancé en 2016 dans le cadre d'Interreg VA Grande Région en tant que premier réseau transfrontalier en Europe pour les technologies environnementales avec le 2ème projet GREATER GREEN+ coordonné par l'Agence d'Innovation de la Région Grand Est, Grand E-nov+.

## 9. DEVELOPPEMENT DURABLE : Pour une vision commune en faveur d'un développement durable de l'espace économique grand-régional

La collaboration transfrontalière entre les pays de la Grande Région est essentielle pour relever les défis du développement durable. Dans cette perspective, il est intéressant de rester informé sur les évolutions en matière de développement durable et de l'économie circulaire dans la Grande Région.

La mobilité transfrontalière et le développement durable sont deux domaines interconnectés en Grande Région. Une amélioration et optimisation des transports en commun au niveau des différentes régions transfrontalières permettront de répondre plus efficacement aux défis qui se présentent (réduction des émissions carbone, plus de fluidité sur les autoroutes ...).

Des échanges d'expertise, de bonnes pratiques et de connaissances peuvent favoriser l'innovation et l'adoption de mesures durables. La mise en place de projets communs, de réseaux et de structures de gouvernance transfrontalière peut faciliter la coordination des efforts. Une coordination et une coopération renforcées entre les 5 régions peuvent permettre de maximiser les résultats en matière de développement durable.

L'économie circulaire constitue le bon exemple d'un mode d'organisation qui cherche à favoriser les synergies sur des territoires de proximité. A ce titre, cadre, l'échelle de la Grande Région présente de belles opportunités. Une coopération entre les acteurs économiques et les entreprises dans le domaine apparaît pertinente pour développer des projets communs visant à créer des chaînes de valeur transfrontalières intégrées.

## 10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pour la mise en place de programmes d'aides transfrontalières

Afin de soutenir davantage la réalisation de projets transfrontaliers et d'encourager les investissements dans l'espace économique transfrontalier de la Grande Région, des programmes d'aide et des mesures de financement spécifiques devraient être mises en place. Ces mesures financières pourraient être offertes sous forme de subventions, de prêts à taux préférentiels ou d'incitations fiscales pour stimuler et soutenir le développement économique de la Grande Région à travers la réalisation et la multiplication d'actions concrètes sur le terrain.

## BONNES PRATIQUES A RELEVER (Projets INTERREG)

### LE PROJET DIGIMOB INDUSTRIE 4.0

L'industrie 4.0 désigne une nouvelle génération d'usines connectées, robotisées et intelligentes. Avec la révolution numérique, les frontières entre le monde physique et numérique s'atténuent pour donner vie à une usine 4.0 interconnectée dans laquelle les collaborateurs, les machines et les produits interagissent en échangeant des données.

L'émergence de ces nouvelles technologies numériques provoque de profondes mutations des métiers de base de l'industrie manufacturière, nécessitant la mise en place de cursus de formation innovants pour (ré)adapter les compétences des travailleurs impactés par la numérisation.

Le projet Interreg Grande Région « DigiMob Industrie 4.0 » a pour objectifs d'apporter aux demandeurs d'emploi français, allemands, wallons et luxembourgeois les compétences transversales (dans le numérique) nécessaires à l'exercice des métiers de l'opérateur de production et de l'opérateur de maintenance industrielle 4.0, afin d'augmenter leur mobilité et leur employabilité transfrontalières entre les différents versants de la Grande Région.

Plus d'informations : [DigiMob Industrie 4.0 - Accueil \(digimob-industrie40.eu\)](https://digimob-industrie40.eu)

### LE PROJET BRIDGE

Le projet BRIDGE vise à offrir aux étudiants la possibilité de suivre avec succès un double cursus d'études dans deux ou plusieurs pays de la Grande Région. Ainsi, ils seront formés à la fois professionnellement et inter-culturellement pendant leurs études et pourront appliquer leurs connaissances nouvellement acquises dans les phases pratiques. À long terme, le projet poursuit donc l'objectif de faire progresser le développement d'un marché du travail intégré en promouvant l'éducation, la formation et la mobilité.

Les mesures :

- Analyse de la situation initiale
- Développement et mise en place de Groupes de Travail régionaux d'entreprises/institutions intéressées
- Conception de programmes d'études coopératifs transfrontaliers
- Ouvrir les infrastructures numériques des universités participantes, y compris les cours de langues
- Test et évaluation de l'offre.

Plus d'informations : [BRIDGE | Le projet BRIDGE \(bridge-gr.eu\)](https://bridge-gr.eu)

### LE META-CLUSTER GREATER GREEN +

Avec le premier réseau transfrontalier en Europe pour les technologies environnementales, la poursuite de la coopération transfrontalière au niveau du projet "GREATER GREEN" lancée en 2016 dans le cadre d'Interreg VA Grande Région, sera développée avec un objectif clair.

Sous la direction de l'Université des Sciences Appliquées de Trèves, il a été possible de convaincre les partenaires du projet de poursuivre leur coopération après l'expiration du financement du FEDER en 2020. Le nouveau chef de file du projet "Greater Green +" (titre provisoire) sera l'agence d'innovation de la région Grand Est, Grand E-nov+.

Les groupes cibles sont :

- les PME proposant des solutions innovantes ou éprouvées pour le changement environnemental,
- les équipes de recherche appliquée proposant des solutions vertes dans le sens d'un transfert de technologie,
- les PME de tous les secteurs visant à réduire leur empreinte environnementale,
- (indirectement) les autorités locales en tant qu'utilisateurs de technologies vertes et en tant que zones de test et de déploiement.

-